

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 26
Absents : 3

L'an deux mille dix huit

Le 27 août

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2018

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, M. Francis GAVILAN, Mme Isabelle RAGOZIN, M. Pierre TETEVIDE, Mme Germaine HACALA, M. Jean TELLECHEA, M. Martin TELLECHEA, Mme Solange DARRIEUSSECQ, M. André BAYO, Mme Marie-Josée GOYA, M. Beñat EXPOSITO, M. Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mme Elisabeth PERY, M. Didier PICOT, Mme Danièle DUFAU, Mme Françoise VAYER DUPEROU, M. Michel BERCETCHE, M. Philippe ARAMENDI, Mme Danièle BIDEONDO BARON, Mme Denise MUTUVERRIA, Mme Anne-Marie ESTEBAN.

Pouvoirs :

M. Michel LARRETCHÉ à M. Martin TELLECHEA

Mme Maider GURRUCHAGA à Mme Marie-Josée GOYA

M. Daniel POULOU à Mme Denise MUTUVERRIA

Mme Marie-Christine ELIZONDO à Mme Danièle BIDEONDO BARON

Absents : Mme Karine GENUA, M. Nicolas REGERAT, M. Renaud LASSALLE.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet - Fixation des tarifs des cantines publiques année 2018-2019

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que depuis septembre 2016, les tarifs cantines n'ont subi aucune augmentation et qu'il convient d'actualiser les tranches de tarification pour les repas servis dans les cantines des écoles publiques et de fixer les différents tarifs à compter du 1er septembre 2018.

Compte tenu des résultats de la consultation pour la prestation des repas pour l'année scolaire 2018-2019, Madame le Maire propose les augmentations suivantes :

- ✓ Augmentation de 2.% pour les tranches de tarification 1 et 2
- ✓ Augmentation de 2.% pour les tranches de tarification 3 et 4
- ✓ Augmentation de 2.% pour les familles domiciliées hors commune
- ✓ Augmentation de 2 % pour les repas adultes

Après avis favorable des membres de la commission des finances réunie le lundi 20 août 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide,

- **DE FIXER** les tarifs pour les repas servis dans les cantines publiques d'Urrugne à compter du 1er septembre 2018, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Augmentation des tarifs au 1er septembre 2018 : 2 %

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL	TARIFS REPAS EN MATERNELLE		TARIFS REPAS EN PRIMAIRE	
		2016/2017	2018/2019	2016/2017	2018/2019
<i>Simulation tarifs clsh avec</i>					
tranche 1	<= 6082 €	2.35 €	2.40 €	2.39 €	2.44 €
tranche 2	> 6082 € et <= 8823 €	2.88 €	2.94 €	2.93 €	2.99 €
tranche 3	> 8823 € et <= 12134 €	3.33 €	3.40 €	3.39 €	3.46 €
tranche 4	> à 12134 €	3.71 €	3.78 €	3.80 €	3.88 €
	HORS COMMUNE	5.29 €	5.40 €	5.40 €	5.51 €
	REPAS ADULTES	5.74 €	5.85 €	5.74 €	5.85 €

Votes pour : 26	Mme Odile de CORAL, Maire, M. Francis GAVILAN, Mme Isabelle RAGOZIN, M. Pierre TETEVIDE, Mme Germaine HACALA, M. Jean TELLECHEA, M. Martin TELLECHEA, Mme Solange DARRIEUSSECQ, M. André BAYO, Mme Marie-Josée GOYA, M. Beñat EXPOSITO, M. Pascal MARTIN, M. Michel LARRETCHÉ, Mme Marie-Hélène GOYA, Mme Elisabeth PERY, M. Didier PICOT, Mme Danièle DUFAU, Mme Françoise VAYER DUPEROU, M. Michel BERCETCHE, Mme Maider GURRUCHAGA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Danièle BIDEONDO BARON, Mme Marie-Christine ELIZONDO, M. Daniel POULOU, Mme Denise MUTUVERRIA, Mme Anne-Marie ESTEBAN.
Vote contre : 0	
Abstention : 0	



Acte certifié conforme,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/08/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/08/2018

« Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à l'exception par les services du contrôle de légalité »